

Arrondissement de La Flèche

Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

Procès Verbal de la séance du jeudi 03 septembre 2020

Date de convocation : L'an deux mil vingt le trois septembre à vingt heures trente, le
30 juillet 2020 Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance
ordinaire à la salle polyvalente "5 rue Bonne Fontaine" sous la
présidence de Monsieur Laurent HUBERT Maire.

Date d'affichage : Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT,
30 juillet 2020 Christelle PHILIPPE, Daniel GUÉRINET, Marie-Jo ROUAULT,
Joël BIGNON, Gervais COMPAIN, Christelle DOLBEAU, Marie-
Laure MÉTIVIER, Laurence COSNARD, Christophe PERDRIX,
Virginie CARRÉ et Christelle LEVILLAIN formant la majorité des
membres en exercice.

Nombre de membres
- en exercice : 15 Absents excusés : Jean-Marie PRECHAI, Jean-Marie
- présents : 12 CHALOIGNE et Tony BERTRON.
- votants : 12 Absent : Néant.

Ordre du jour : -1*- Reprise des concessions dans le cimetière ; -2*-
COVID-19 Prime au personnel ; -3*- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables ; -4*-
Participation au service d'État-Civil de la commune du Bailleul ; -5*- Première tranche de la
rénovation de l'église ; -6*- Travaux à la mairie ; -7*- Opération Les Grandes Forges ; -8*-
Décisions Municipales ; -9*- Recensement de la Population : * Offres d'emploi et *
Coordonnateurs communaux ; -10*- Rentrée scolaire ; -11*- Compte rendu des Travaux et
commissions en cours ; -12*- Bilan soirées estivales ; -13*- Informations communautaires ; -14*-
Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil
Municipal nomme à l'unanimité Virginie CARRÉ comme secrétaire de séance.

2020-09-01 : REPRISE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE :

Le Maire rappelle que la première reprise de seize concessions dans le cimetière est
entreprise depuis trois ans (26 avril 2017). Afin de finaliser ce projet, un deuxième
constat d'abandon a été réalisé par le Maire et le premier adjoint délégué au Cimetière le
mardi 25 août 2020 à 11h30. Les tombes n'ont pas changé d'état. Aussi, considérant la
réglementation sur la reprise des concessions et notamment l'article R.2223-18 du Code
Général des Collectivités Territoriales, après un mois d'affichage des extraits du procès-
verbal du second constat d'abandon, la rédaction d'un certificat d'affichage et notification,
le Conseil Municipal pourra délibérer lors du conseil municipal du 1^{er} octobre 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2020-09-02 : PERSONNEL COMMUNAL :

1* INSTAURATION D'UNE PRIME COVID-19 :

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,
Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances, rectificative pour 2020, en son article 11,
Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à
certains agents civils et militaires de la Fonction Publique de l'État et de la Fonction
Publique Territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des
services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à
l'épidémie de Covid-19.

Une prime exceptionnelle peut donc être mise en place dans la Fonction Publique
Territoriale en faveur des agents ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le
cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité du service public.
Cette prime peut être versée dans la limite du plafond prévu par le décret n°2020-570
susvisé, soit au maximum 1 000 € par agent.

Sont éligibles à cette prime les fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi que les agents contractuels de droit public. Les bénéficiaires et le montant individuel de cette prime exceptionnelle sont, au final, déterminés par l'autorité territoriale. Cette prime n'est pas reconductible, est exonérée de cotisations et contributions sociales, et n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

Le Maire propose aujourd'hui :

* D'instaurer cette prime exceptionnelle Covid-19 au profit des fonctionnaires stagiaires et titulaires et des agents contractuels de droit public de la Commune de Villaines-sous-Malicorne

* De convenir que cette prime sera attribuée aux agents qui, du fait de leurs fonctions, et pendant l'état d'urgence sanitaire (Loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 applicable à compter du 24 mars 2020, jusqu'au déconfinement au 10 juillet 2020 au soir)

- Ont été confrontés à un surcroît significatif de travail en présentiel et/ou en télétravail
- Ont été particulièrement exposés aux risques liés au virus du fait de leurs fonctions. Cela concerne les agents des services suivants : accueil administratif et administration générale, service technique polyvalent (entretien voirie et bâtiments), périscolaire, restauration collective, entretien des locaux
- De fixer un forfait de 300 € identique pour chacun, quelle que soit la mission et quel que soit leur niveau hiérarchique
- De verser cette prime exceptionnelle en une seule fois, au plus tard au mois de décembre 2020.
- D'autoriser Le Maire à fixer par arrêté, en référence aux modalités d'attribution définies ci-dessus :
 - o Les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570,
 - o Le montant alloué à chacun. Ce montant peut être individualisé ; il peut varier suivant l'implication, le temps consacré, l'importance de la mission, son exposition, ...
 - o De confirmer l'inscription budgétaire portée à ce titre au chapitre 012, articles 64118 pour les agents stagiaires ou titulaires et 64138 pour les agents contractuels du budget de l'exercice 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2* AUGMENTATION HORAIRE ADJOINT TECHNIQUE SERVICE PÉRISCOLAIRE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS :

Le Maire explique que le calcul du temps de travail de l'adjoint technique du service périscolaire et entretien des bâtiments doit être rectifié, car le ménage de l'été n'a pas été pris en compte. Le Maire propose d'augmenter de seize heures le nombre d'heures annuel et de lui régler les heures dues au titre des années précédentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2020-09-03 : ADMISSION EN NON VALEUR :

Le Maire présente la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables éditée par la comptable, Trésorière de La Flèche qui souhaite une décision de l'ordonnateur.

* Budget communal : 807,25 € au compte 6542.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde décharge au comptable de la somme présentée ci-dessus, et les prévoit au budget communal désigné.

2020-09-04 : PARTICIPATION AUX DÉPENSES POUR LA TENUE DE L'ÉTAT-CIVIL DANS LA COMMUNE DU BAILLEUL :

La commune du Bailleul est siège du Pôle Santé Sarthe et Loir, et à ce titre un service d'état-civil est ouvert à la mairie. L'article 85 du Code Général des Collectivités Territoriales, Loi 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), prévoit la participation des communes au financement du

service d'État-Civil des petites villes hospitalières. Le Maire du Bailleul demande le 03 juillet 2020 le remboursement des frais de l'État-Civil 2018 et 2019.

Le Maire propose de participer à hauteur de 943,78 € pour 2018 (7 naissances et 3 décès) et 633,25 € pour 2019 (6 naissances et 1 décès).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2020-09-05 : RÉNOVATION DE L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN :

Le Maire présente aux membres le diagnostic réalisé en septembre 2018 par Madame Martine RAMAT, Architecte du patrimoine domiciliée à Tours.

Les travaux projetés sont :

- la réfection des toitures
- les parements extérieurs
- les verrières
- les intérieurs

Il expose ensuite le phasage - programme des travaux avec estimation.

Phase 1 : Réfection partielle de la couverture du clocher - Travaux préparatoires sur voûtes du chœur.

- Installation chantier - Échafaudages - Maçonnerie : $3\ 500 + 35\ 000 + 7\ 000 = 45\ 500$ € HT
- Couverture - Charpente : 37 000 € HT

Phase 2 : Restauration des façades en partie nord - couverture de la chapelle nord

- Installation chantier, Échafaudages - Pierres de tailles - Maçonnerie : $19\ 000 + 22\ 700 + 42\ 500 = 84\ 200$ € HT
- Couverture - Charpente : 19 500 € HT
- Vitrail - Serrurerie (Baies 3, 5, 7, 9, 11 et 13) : 25 700 € HT.

Phase 3 : Restauration des façades de la nef en partie sud - Voûtes du chœur

- Installation chantier, Échafaudages - Pierres de tailles - Maçonnerie - Grillages antivolatiles, enlèvements des plantations au pied des murs, peinture porte sud - restauration enduits voûte du chœur : $9\ 900$ (option façade occidentale 4 200) + $9\ 000 + 18\ 500$ (option façade occidentale 14 300) + $3\ 000 + 13\ 000 = 53\ 400$ € HT + options 18 500 € HT.
- Vitrail - Serrurerie (baies 8, 10, 12, 14, 4 et 6 chœur) : 38 700 € HT.

Total général hors option : 304 000 € HT, avec option 322 500 € HT.

Afin de sauvegarder ce patrimoine le plus ancien de la commune, les partenaires habituels pourraient subventionner ce projet : le Conseil Départemental <20 %, la Région 35 000 € sous réserve et la Fondation du Patrimoine par une souscription des habitants. L'investissement pourrait être aidé à hauteur de 50 % environ (en 2021). La charge budgétaire serait donc de 50 à 60 000 € pour la première phase et le lot 2 de la phase 2 (avec remboursement de TVA l'année N+1), ce qui est envisageable.

Les élus débattent sur l'urgence de mettre hors d'eau l'église et de faire des travaux dans les règles de l'art. Des écoles spécialisées pourraient être contactées pour réaliser un appel à projet pédagogique, d'ambition forte, pour la restauration des vitraux.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter Madame RAMAT Architecte pour faire une réunion préparatoire afin de s'engager ou non dans la première phase de la rénovation de l'église.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2020-09-06 : TRAVAUX À LA MAIRIE :

Le Maire rappelle que lors du vote du budget 2020 une somme de 12 000 € a été budgétisée pour la rénovation du bureau de l'étage de la mairie.

Face à la crise sanitaire, lors de la séance plénière du 6 juillet 2020, le Conseil Départemental a décidé la création d'un fonds territorial de la relance pour les années 2020 à 2022. La commune de Villaines-sous-Malicorne peut prétendre à une enveloppe globale de subvention de 18 774 €.

Considérant que la mairie est sise au 4 rue du Maine depuis 2001, que l'accueil a été restauré en 2016, que les six élus du bureau municipal et la secrétaire de mairie ne

peuvent pas travailler sereinement et efficacement, qu'il n'y a pas de bureau au rez-de-chaussée pouvant recevoir les administrés, le Maire propose d'utiliser ces 30 000 € pour étudier la faisabilité d'une rénovation efficiente de la mairie. Il expose que les archives sont situées à l'étage au dessus de l'accueil, qu'il existe deux petites pièces au deuxième étage et un grenier au dessus de la salle de conseil municipal. Ces travaux pourraient faire l'objet d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) en 2021 pour réaliser ces travaux en 2022. La demande de DETR complète avec estimations devra être déposée en février 2021. Afin de savoir si de tels travaux peuvent être entrepris, il faudrait faire appel à un architecte et faire un bilan énergétique, diagnostic thermique. Considérant toutes ces contraintes règlementaires, le Maire demande aux élus s'ils décident d'étudier la faisabilité d'une rénovation de la mairie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Les élus décident, à l'unanimité de faire appel au Cabinet d'Architecture PIX de La Flèche (qui a construit la Maison de Santé villanaise). Le Maire les remercie et s'engage à solliciter très rapidement Marion LECAN ou Simon PLARD.

2020-09-07 : OPÉRATION LES GRANDES FORGES :

Le Maire rend compte de la dernière réunion d'avancement de l'étude du lotissement Les Grandes Forges, prémices de la demande de Permis d'Aménager, à laquelle six élus ont assisté le vendredi 17 juillet 2020.

Cette première phase est constituée de quatorze lots en accession à la propriété et dix locatifs dont quatre compatibles pour seniors. Une voie centrale desservira cet espace qui sera relié au centre bourg par un chemin piétonnier arrivant en face de la mairie. Un autre chemin longera l'arrière des maisons de la rue de l'Argance (du 12 au 18).

Le Permis d'aménager pourrait être déposé au service instructeur fin octobre 2020. Ensuite une consultation pour le suivi des travaux devra être lancée.

Les élus sont invités à consulter le dossier complet en mairie.

2020-09-08 : OPTION ASSUJETTISSEMENT À LA TVA POUR LE BUDGET D'ASSAINISSEMENT :

Dans le cadre du contrôle interne de la gestion de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), la trésorière municipale ne retrouve pas la délibération de la commune formalisant la volonté de la collectivité d'opter pour le paiement de la TVA pour le budget annexe d'assainissement.

Le Maire propose donc aux membres de délibérer pour cette option à la TVA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2020-09-09 : DÉCISIONS MUNICIPALES :

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

| N° | Nature | Objet de la Décision |
|---------|--|---|
| 26-2020 | Devis 98 Würth 67158 Erstein | Petit matériel et fournitures de voirie 294,22 € HT. |
| 27-2020 | Devis 20200302875 Metal.Serrur.Fléch 72200 La Flèche | Fourniture et pose vitrage de 3 baies vitrées Ecole 965,58 € HT. |
| 28-2020 | Devis 202007420024 Jardins Loisirs 72200 La Flèche | Batterie Husqvarna BLI 300 et chargeur QC 330 325,12 € HT. |
| 29-2020 | Devis D2010682693 Foussier 72700 Allonnes | Fourniture 2 clefs Keso Secrétariat de Mairie 155,28 HT. |
| 30-2020 | Devis 19D0336/2-03 Durand 72200 Le Bailleul | Branchement complémentaire sur collecteur Eaux Pluviales Existant (M.Legui) 861,05 € HT. |
| 31-2020 | Devis 19D0336/2-04 Durand 72200 Le Bailleul | Aménagement trottoir 3 lots sortant sur la rue de la Corbinière 7 420,38 € HT. |
| 32-2020 | Déclaration d'Intention d'Aliéner 2020-07 Me Jérôme Boutet 72200 La Flèche. | Parcelles ZI 84 et 85 située 45 rue Principale Ne fait pas valoir le Droit de Préemption Urbain. |
| 33-2020 | Déclaration d'Intention d'Aliéner 2020-08 Me François Verron 72200 La Flèche. | Parcelle ZH 145 située 5 allée de l'Ormeau Ne fait pas valoir le Droit de Préemption Urbain. |

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2020-09-10 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 :

Le Maire annonce que le recensement des habitants de Villaines-sous-Malicorne se déroulera du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2021. Ce recensement est très important pour la commune. De sa qualité dépendent le calcul des populations légales, mises à jour chaque année fin décembre, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements et les dotations de l'État.

Le Maire propose de nommer Marie-Jo ROUAULT Référente Éluée et la Secrétaire de Mairie Coordonnatrice communale. Deux agents recenseurs devront être recrutés. Une formation des agents recenseurs se déroulera à Villaines début 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2020-09-11 : RENTRÉE SCOLAIRE :

Le Maire donne la parole à l'adjointe au maire chargée de la commission "Grandir à Villaines" qui annonce que cent élèves sont inscrits à l'école pour la rentrée scolaire 2020-2021, répartis dans 5 classes, dont 6 tout-petits.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée globalement malgré la crise sanitaire. Les parents "masqués et avec les mains lavées" des élèves de maternelle et Cours Primaire ont pu accompagner leur(s) enfant(s), ainsi que les nouvelles familles dans les autres classes. Quelques points sont à améliorer : Nettoyage de la garderie pour décroisement de classes l'après-midi, harmonisation de l'entrée ou la sortie de la garderie ou des classes, surtout le mercredi midi.

Une nouvelle personne a fait un stage d'une semaine à l'école et à la mairie avant d'être recrutée en Contrat Aidé par l'État pour un an (renouvelable) dans le cadre des Parcours Emploi Compétences. Le temps administratif (aide à la gestion de l'agence postale) sera plus restreint que les années précédentes. Elle aura plus de temps en face à face avec les enfants (Temps Éducatifs Périscolaires). Elle souhaite finaliser son CAP d'Accompagnement Éducatif à la Petite Enfance.

Le Maire explique que, lors de la première Conférence des Maires communautaires, une organisation cohérente des rythmes scolaires sur le territoire a été évoquée. En effet deux écoles ont souhaité reprendre un rythme sur quatre jours, et en 2021 une autre commune le fera. Les prochains conseils d'école devront se pencher sur cette question.

2020-09-12 : COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS : **1* COMMISSION COMMUNICATION :**

SITE : Marie-Jo ROUAULT annonce que la commission Communication et Partage a rencontré deux entrepreneurs pour la création du site : La société LOUBEN d'Arthezé et STUDIO VIZION de Champagné. Madame Bénédicte COCAIN d'Arthezé a présenté une approche très dynamique tandis que Monsieur LARIBLÉ de Champagné une conception beaucoup plus classique. De plus, il est arrivé sans son ordinateur.

Les propositions sont de 970 € HT pour Louben et 1 850 € pour Studio Vizion.

Les membres de la commission préfèrent LOUBEN (dynamisme, proximité et tarif), aussi le Maire propose de suivre l'avis de la commission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

BULLETIN COMMUNAL : La commission Communication et Partage a rencontré trois entrepreneurs pour la conception et l'impression du bulletin communal, contrat d'une durée de trois ans : CORNUEL de Chantenay-Villedieu : 979 € HT, mais la présentation du modèle de Noyen ne donne pas envie de le lire. IN DESIGN de Sablé : Monsieur PÉRON pour 1 127,50 € HT, dans la continuité et HEXAGONE de Baugé qui n'a pas envoyé de devis.

Les membres de la commission préfèrent IN DESIGN (habitude de travail depuis 6 ans), aussi le Maire propose de suivre l'avis de la commission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le Maire demande aux membres de se mettre au travail de recherche et collecte des articles pour la création du prochain bulletin communal qui devra être distribué dans les boîtes à lettres des villainais avant le 20 décembre 2020.

2* COMMISSION CADRE DE VIE :

Laurence COSNARD annonce que les nouveaux sujets d'illuminations sont livrés. La mairie du Mans vend aux enchères de nombreux matériels dont une Plateforme Individuelle Roulante (PIR) de sept marches (pour la salle des fêtes) du 7 au 19 septembre 2020. Elle est mise à prix 100 €. Il suffit de mettre des enchères sur le site Web enchères. Il n'y a pas de frais, et la commune pourrait régler par mandat administratif via Chorus Pro. Ce projet d'acquisition sera formalisé lundi prochain lors de la permanence en mairie
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3* COMMISSION INFRASTRUCTURES ESPACES :

Daniel GUÉRINET prévient les élus que les travaux d'extension du réseau des eaux usées de la rue du Prieuré débutent lundi prochain 7 septembre 2020. Un courrier sera déposé dans les boîtes à lettres de la zone concernée.

Le chantier de création du chemin piétonnier du Champ du Carrefour - Maintonnière commence la semaine prochaine. Tous les riverains seront aussi prévenus. Un devis pour l'achat de la clôture grillagée d'1,80 mètre de hauteur le long de la société Agrial est arrivé. Un deuxième devrait nous parvenir.

L'entreprise TRUDELLE en profitera pour curer le fossé qui va de la salle des fêtes vers le cimetière.

Certains élus ont remarqué la forte dégradation de la route de Vaugirault (VC 10). Sa réfection sera examinée pour la prochaine programmation Voirie communautaire.

4* COMMISSION INFRASTRUCTURES BÂTIMENTS :

Joël BIGNON a rencontré deux responsables d'entreprises de sols - peinture pour la réfection du sol du Relais des Assistantes Maternelles (RAM). La dégradation du revêtement est due à l'humidité du sol qui remonte. C'est l'entreprise BOULFRAY de La Flèche qui sera retenue pour effectuer le changement de revêtement. Les réseaux d'électricité et d'eau seront enlevés du placard de l'entrée.

Les vitrages de trois baies de l'école seront changés par l'entreprise Métallerie Serrurerie Fléchoise.

La Menuiserie ANTOINE ne peut ou ne veut plus réaliser la création des porte-manteaux de la salle des fêtes. Un devis sera sollicité auprès de la menuiserie Franck COUBARD.

Le clocher de l'église envahi de fientes de pigeons pourrait être nettoyé. La date du vendredi 18 septembre à 9h30 est retenue. Les élus disponibles sont invités à y participer.

5* COMMISSION GRANDIR À VILLAINES :

Christelle PHILIPPE propose de réunir les membres de la commission "Grandir à Villaines". Une invitation informatique sera lancée par "Doodle".

2020-09-13 : BILAN DES SOIRÉES ESTIVALES :

Le Maire demande à Daniel GUÉRINET de réaliser le bilan des trois soirées estivales 2020.

Mardi 7 juillet : Sortie pédestre vers Bonne Fontaine, le Chêne au Diable et retour par les terres et vergers de la Cornuère. 22 personnes.

Mardi 21 juillet : Sortie à vélos par la Fromagerie avec passage sous la ligne de chemin de fer. 30 personnes.

Mardi 28 juillet : Pêche à l'étang LEJARD. 20 personnes.

Ces moments de convivialité ont apparemment plu aux villainais.

2020-09-14 : INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

Le Maire annonce aux membres que les commissions vont s'installer prochainement. Celle des Sports Loisirs Enfance Jeunesse est fixée au mardi 22 septembre 2020 à 19h00.

Une nouvelle déchetterie située route des Mollans à La Flèche devrait remplacer celles de Crosnières et Thorée-Les-Pins. Sur deux hectares, un quai de transfert pour le vidage des ordures ménagères serait installé et les déchets verts y seraient valorisés. Elle permettrait de réaliser des économies de trajets et de personnel (mutualisation).

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2020-09-15 : QUESTIONS DIVERSES :

1* EXPLOSION DU 04 AOUT 2020 À BEYROUTH : Les Sapeurs Pompiers humanitaires sollicitent une subvention d'urgence pour le Liban. Après concertation, le Conseil Municipal décide de ne pas subventionner cette association.

2* VIRADES DE L'ESPOIR : La journée de lutte contre la mucoviscidose du 26 septembre 2020 est annulée en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Une urne est déposée à la supérette L'Idée Halles. Les trois commerces alimentaires feront une animation : vendredi 25 septembre au restaurant et le samedi 26 septembre à la supérette et à la boulangerie.

3* TOUR DE TABLE : Chaque élu est invité à poser des questions ou à soulever des points utiles au Conseil Municipal.

Christophe PERDRIX demande, s'il ne pourrait pas être installé un porte-vélos à la salle des fêtes. La commission "Cadre de Vie" va réfléchir à ce projet.

Laurent HUBERT annonce qu'il a accepté la reprise des activités associatives à la salle des fêtes, car les habitants ont besoin de se retrouver et de faire du sport. Toutes les garanties seront prises contre le Coronavirus.

Un arrêté obligeant le port du masque aux abords de l'école et de la salle des fêtes a été pris.

Le bureau municipal a décidé le gel des locations de la salle des fêtes au mois de septembre 2020.

Laurence COSNARD prévoit une réunion de la commission "Cadre de Vie". Les membres seront sollicités pour trouver une date.

Daniel GUÉRINET réunira la commission Infrastructures - Espaces fin septembre 2020 pour, entre autres, étudier les devis de reprise des tombes au cimetière.

Marie-Jo ROUAULT explique qu'un architecte d'intérieur pourrait gérer les travaux de la mairie mais des bureaux d'études seraient nécessaires pour effectuer les différents analyses et calculs règlementaires.

4* LA PROCHAINE RÉUNION est fixée au jeudi 1^{er} octobre 2020 à 20 h 30 à la salle des fêtes.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à minuit vingt.

Les membres présents ont signé le présent registre.

Laurent HUBERT

Christelle DOLBEAU

Daniel GUÉRINET

Marie-Laure MÉTIVIER

Christelle PHILIPPE

Laurence COSNARD

Joël BIGNON

Christophe PERDRIX

Marie-Jo ROUAULT

Virginie CARRÉ

Gervais COMPAIN

Christelle LEVILLAIN